

## **Séance publique du conseil communal du 2 juin 2022**

### **ORDRE DU JOUR**

Approbation de l'ordre du jour.

1. **HUIS CLOS :** Propositions de réaffectations de personnel enseignant pour différents postes de l'enseignement fondamental de la commune de Redange/Attert pour l'année scolaire 2022/2023 ;
2. **HUIS CLOS :** Démission d'un membre de la commission scolaire ;
3. Approbation d'actes, de contrats et de conventions ;
4. Admission retardée d'un enfant au 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement fondamental de la commune de Redange/Attert pour l'année scolaire 2022/2023 ;
5. Approbation des statuts de l'a.s.b.l. « Schweeshond Statioun Lëtzebuerg »;
6. Adhésion des communes de LORENTZWEILER et STEINSEL au Syndicat Intercommunal du Centre pour la Conservation de la Nature – Décision ;
7. Approbation de nouveaux statuts pour le Syndicat Intercommunal du Centre pour la Conservation de la Nature ;
8. Approbation d'un projet concernant le réaménagement de la rue Faubourg et de la rue Rodenbusch à Nagem ;
9. Décision de principe concernant le renouvellement de la conduite d'eau dans la rue de Bettborn à Reichlange ;

**Présences :** M. Henri GEREKENS, bourgmestre et M. Luc PAULY et M. Tom FABER, échevins, M. Jeff MULLER, Mme Monique KUFFER, M. Jean Valentin BODEM, M. Charles WELTER et M. Raymond REMAKEL, conseillers.

Mme Muriel SEIL-NOURISSIER, secrétaire.

**Absences :** /

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.

## **HUIS CLOS : Propositions de réaffectations de personnel enseignant pour différents postes de l'enseignement fondamental de la commune de Redange/Attert pour l'année scolaire 2022/2023**

Considérant le relevé des candidatures avec les priorités indiquées, le conseil communal propose à M. le Ministre de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, la réaffectation de Mme Christine SCHEFFEN et de Mme Anne SCHOETTER pour les 2 postes des cycles 2-4 et la réaffectation de M. Jeff BETZEN pour le poste de surnuméraire dans le cycle 2-4 de l'enseignement fondamental de la commune de Redange/Attert.

## **HUIS CLOS : Démission d'un membre de la commission scolaire**

Approbation de la démission de la commission scolaire de M. Joël ROULLING avec effet immédiat.

## **Approbation d'actes, de contrats et de conventions**

Les contrats et conventions suivants ont été approuvés:

- Contrat de bail du 6 avril 2022, conclu entre la commune de Redange/Attert et la Congrégation des Sœurs Franciscaines de la Miséricorde de Luxembourg concernant un parking avec une capacité de 31 places de stationnement, d'une surface de 978 m<sup>2</sup>, situé sur la parcelle 154/5905, inscrite au cadastre de la commune de Redange/Attert, section D de Redange/Attert au prix de 3.000,00.- € par trimestre, pendant la période de 5 ans allant du 1 avril 2022 au 31 mars 2027;
- Convention « Naturpakt » du 15 décembre 2021 conclue entre le Syndicat Intercommunal pour la conservation de la nature « SICONA CENTRE » et l'administration communale de Redange/Attert ;
- Contrat de leasing relatif à l'acquisition d'une machine « Bucher City Cat 5006 XL » conclu avec la banque « Spuerkeess » pour une durée de 60 mois dont le loyer mensuel s'élève à 3.698,42.-€ TTC avec une option de rachat à la fin du contrat ;

- Approbation d'un avenant à la convention 2022 couvrant la période du 1 janvier 2022 au 31 décembre 2022 conclu entre le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et la commune de Redange/Attert concernant le service d'éducation et d'accueil ;
- Approbation d'un contrat de bail du 19 mai 2022, conclu entre la commune de Redange/Attert et M. Vincnet HALSDORF concernant la location d'une parcelle de terrain au jardin collectif communal « Réidener Gaart », sis commune de Redange, rue Fraesbich au prix de 50.- € par an et une caution unique de 100,00.- € en guise de garantie ;
- Approbation la convention ainsi que le projet d'exécution modifiés (partie graphique : Numéros 16073-EXE-ROU-100, 16073-EXE-ROU-150, 16073-EXE-ROU-151, 16073-EXE-ROU-160, 16073-EXE-ASS-100, 16073-EXE-ASS-111 et 16073-EXE-RES-et partie écrite : devis + note technique) relatifs au projet d'aménagement particulier "Allée des Tilleuls" concernant des fonds sis commune de Redange/Attert, section D de Redange, au lieu-dit "Allée des Tilleuls" inscrits aux numéros 248/5983, 251/5984, 252/5419 et 604/5392 du cadastre.

**Admission retardée d'un enfant au 1<sup>er</sup> cycle de l'enseignement fondamental de la commune de Redange/Attert pour l'année scolaire 2022/2023**

Le conseil communal décide de se rallier à l'avis du pédiatre traitant concernant le projet de scolarisation d'un enfant de Redange/Attert, dont l'avis est favorable pour l'admission retardée au cycle 1.1 avec scolarisation de l'élève dans la classe de l'éducation précoce à Redange/Attert.

**Approbation des statuts de l'a.s.b.l. « Schweeshond Statioun Lëtzebuerg »**

Approbation du dépôt des statuts présentés par l'a.s.b.l. « Schweeshond Statioun Lëtzebuerg ».

**Adhésion des communes de Lorentzweiler et Steinsel au Syndicat Intercommunal du Centre pour la Conservation de la Nature - Décision**

Approbation de l'adhésion des communes de Lorentzweiler et Steinsel au Syndicat Intercommunal du Centre pour la Conservation de la Nature – Décision ;

**Approbation de nouveaux statuts pour le Syndicat Intercommunal du Centre pour la Conservation de la Nature**

Approbation de nouveaux statuts pour le syndicat intercommunal « SICONA - Centre ».

**Approbation d'un projet concernant le réaménagement de la rue Faubourg et de la rue Rodenbusch à Nagem**

Approbation de plans et d'un devis du mois d'avril 2022, établis par le bureau d'ingénieurs-conseils TR ENGINEERING, concernant le réaménagement de la rue Faubourg et de la rue Rodenbusch à Nagem au montant total de 2.193.874,00.- € T.T.C.

**Décision de principe concernant le renouvellement de la conduite d'eau dans la rue de Bettborn à Reichlange**

Décision de renouveler la conduite d'eau potable en fonte ductile DN 100 dans la rue de Bettborn à Reichlange sur une longueur de 180 mètres à partir du carrefour jusqu'à la maison numéro 4.